

Syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses sur la commune de Vétroz

C/O Fabien Papilloud
Rue du Moulin 13
CH-1963 Vétroz

Tél
E-mail

+41 (0)79 710 55 55
info@smvt.ch

Vétroz, le 16 juin 2015

PV N°1 - Assemblée générale

Lieu	Salle paroissiale de la Commune de Vétroz
Présents	Liste des présences annexée
Excusés	M. Pillet Stéphane

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences à l'entrée de la salle
2. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs
3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2014, approbation par l'assemblée
4. Rapport du Comité
5. Commission d'exécution : prise de connaissance des membres et de leurs fonctions
6. Présentation et approbation du programme des travaux
7. Contribution des membres du syndicat
8. Rétribution des membres du comité et des commissions autres que celle d'exécution, sur préavis des vérificateurs de comptes
9. Divers

1. Contrôle des présences à l'entrée de la salle

Le comité contrôle les personnes présentes à l'assemblée générale. La liste des signatures est disponible en annexe. Les membres excusés sont :

- M. Daniel Kaiser Udry
- M. Léo Spichiger
- Mme Claudette Fontannaz
- M. Lanfranco Gazzola

L'assemblée générale est ouverte par le président à 20h05 par un mot de bienvenue. Le président explique la méthode de convocation des propriétaires selon l'article 9 des statuts du syndicat et procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs

Le président passe au point 2 de l'ordre du jour, la désignation des scrutateurs. Madame Kostic Annelise et Monsieur Christophe Laurenti sont désignés comme scrutateurs.

3. Lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2014, approbation par l'assemblée

Le président passe la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 3 novembre 2014. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Rapport du Comité

Le président présente les travaux du comité depuis la constitution du syndicat à savoir :

- Janvier 2015 : Homologation du syndicat par le Conseil d'Etat
- Janvier - Février : Organisation du comité
- Février - Avril : Négociation des honoraires du bureau d'ingénieurs
- Avril - Juin : Planification des travaux

Le président explique que les négociations avec le bureau d'ingénieurs ont pris du temps. Le comité a travaillé pour obtenir une baisse d'honoraires étant donné que la valeur globale du projet avait été sensiblement réduite. Après plusieurs séances de négociations, le comité a obtenu une baisse des honoraires estimés au départ à CHF529'000 et acceptés à CHF 420'086.04 par le bureau d'ingénieurs.

Le comité a ensuite travaillé sur la planification des travaux à venir avec l'aide du bureau d'ingénieurs.

5. Commission d'exécution : prise de connaissance des membres et de leurs fonctions

Le président présente les membres nommés pour la commission d'exécution (COMEX) :

- M. Fabien Forré - Membre proposé par le Conseil Communal de Vétroz
- M. Mike Favre - Membre proposé par le comité du Syndicat
- M. Christophe Laurenti - Membre proposé par le service de l'agriculture
- M. Patrick Lathion - Membre suppléant proposé par le service de l'agriculture

M. Christophe Laurenti présidera la COMEX.

Le président passe la parole à M. Laurenti pour expliquer le rôle de la COMEX. M. Laurenti explique que son rôle est d'arbitrer et régler les réclamations et oppositions. Il informe le syndicat qu'il est important d'avoir des dossiers suivis et bien préparés afin d'éviter de nombreux problèmes et donc l'intervention de la COMEX.

6. Présentation et approbation du programme des travaux

Le président explique le résultat des différentes séances qui ont eu lieu avec le bureau d'ingénieurs et l'Etat à savoir :

- L'Etat souhaite débiter les travaux cette année
- Aucun crédit ne peut être versé avant le début des travaux
- Les dossiers doivent être déposés au plus tard début septembre 2015 pour rentrer dans les délais

Face à cette situation, le bureau d'ingénieurs ne peut pas garantir les délais et le syndicat n'a pas les ressources financières pour assumer les dépenses liées aux études et au début des travaux.

Suite à des discussions avec le bureau d'ingénieurs, le président explique que pour le comité il semble plus logique de commencer par le réseau d'irrigation pour les raisons suivantes :

Actuellement, l'état du réseau d'irrigation est particulièrement vétuste, puisque certaines portions du réseau ne peuvent plus être mises en charge. Le risque de rupture des conduites, avec les dégâts aux cultures qui en résulteraient, est réel. Il est donc de première urgence d'intervenir sur la remise en état du réseau d'irrigation.

D'un commun accord, le comité et le bureau d'ingénieurs proposent de se concentrer d'abord sur le réseau d'irrigation en faisant les travaux sur trois ans au lieu de cinq afin de concentrer les travaux sur une période plus courte pour réduire les coûts totaux car les entreprises peuvent être plus rentables sur ces travaux (moins de frais d'installation de chantier, gestion d'un chantier sur plusieurs fronts, attractivité de lots importants).

Le Président présente aux membres le programme suivant :

- Été 2015 : étude du projet de détail et mise à l'enquête publique du réseau d'irrigation
- Début 2016 : mise en soumission des travaux d'irrigation (terrassements et appareillage)
- Printemps 2016 : décision d'autorisation de construire du projet, adjudication des travaux d'irrigation par le Conseil d'Etat
- Hiver 2016-2017 : travaux de construction de la 1ère moitié du réseau d'irrigation
- Été 2017 : consultation des propriétaires quant à la réfection des murs (travaux par propriétaire ou par entreprise)

- Hiver 2017-2018 : travaux de construction de la 2ème moitié du réseau d'irrigation
- Début 2018 : mise en soumission des travaux de construction des murs du sous-périmètre
- Hiver 2018-2019 : travaux de construction de la 1ère moitié des murs du sous-périmètre
- Hiver 2019-2020 : travaux de construction de la 2ème moitié des murs du sous-périmètre
- 2020-2022 : travaux de construction des autres murs, accès et évacuation des eaux.

Vu les montants engagés, le président présente la position du comité qui tend à une planification prudente et intelligente des travaux.

Le président passe la parole à M. Biedermann du bureau Nivalp SA qui assume la direction du projet :

M. Biedermann explique que la situation n'est pas la même entre Sion et Vétroz. A Sion le projet est financé et géré par la commune. Sur Vétroz, les liquidités ne sont pas les mêmes. Donc, il est important de concentrer les travaux pour diminuer au maximum les coûts. Il explique qu'il n'est pas bon de mettre des travaux en soumission en fin d'année car les prix sont plus élevés. Si les soumissions sont faites au moment adéquat les prix seront moins élevés. Pour un syndicat qui n'a pas de ressources financières, il est important de le faire en début d'année.

Ensuite, M. Biedermann explique la logique du programme présenté en insistant sur le fait qu'il est préférable de faire l'irrigation en premier pour éviter de devoir refaire un mur par la suite. De plus, la mise à l'enquête doit encore être faite et il faut prévoir environ 6 mois d'où l'impossibilité de faire les travaux en 2015.

Au sujet des murs, M. Biedermann explique que pour les murs la hauteur définit le prix. Le financement est réparti en 3 hauteurs de murs, l'éloignement par rapport à la route qui détermine si l'approvisionnement en pierre se fait à pied, avec un chenillard ou par hélicoptère. Il indique qu'une explication plus détaillée sera donnée lors de la prochaine assemblée générale tout en indiquant que le bureau d'ingénieurs suivra aussi les remises en état des murs effectuées par les propriétaires eux-mêmes.

Le président reprend la parole et informe les membres, qui ont des murs détruits ou fortement endommagés, qu'ils ont la possibilité de s'annoncer au syndicat pour planifier leurs remises en état. M. Fontannaz explique que pour les murs les propriétaires auront le choix de les faire réaliser par le syndicat, par eux-mêmes (à condition d'avoir les diplômes adéquats) ou de ne rien faire.

Le programme des travaux est approuvé à l'unanimité des membres présents.

7. Contributions des membres du syndicat

Le président présente les contributions nécessaires pour la réalisation des travaux. Le syndicat devra prélever pendant 4 ans (dès 2015) une contribution de 30 ct/an pour financer les travaux d'irrigation à savoir :

- Coûts totaux des travaux d'irrigation : 2'220'000.-, à répartir sur 4 ans, donc 550'000.-/an
- Fr. 550'000.-, dont 40% sont à charge des propriétaires, donc Fr. 220'000.-/an
- Soit 0.25 ct/m² de surface cultivée

A cela s'ajoutent 3 ct/m² pour l'entretien du réseau et 2 ct/m² pour la gestion et l'exploitation.

Le président passe la parole à l'assemblée :

M. Laurenti demande si le syndicat a prévu un budget pour les réparations et pour les imprévus. Le président explique qu'ils seront financés par les 5 centimes et que le syndicat est en discussion avec la commune pour effectuer les travaux d'entretiens et de réparations.

Une personne de l'assemblée demande si les frais qui seront facturés par la commune seront pris sur ces 5 centimes. M. Fontannaz répond par l'affirmative.

M. Moren demande si, à l'heure actuelle, le syndicat a des ressources financières en sa possession. Le président répond que non d'où la levée de ces 5 centimes pour créer un fond.

En résumé, le président indique que le syndicat devra prélever annuellement (en 2015, 2016, 2017 et 2018) $25 + 3 + 2 = 30$ ct/m² auprès des propriétaires des surfaces irriguées (vignes).

Les contributions proposées sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

8. Rétribution des membres du comité et des commissions autres que celle d'exécution, sur préavis des vérificateurs de comptes

Suite au préavis des vérificateurs de comptes (disponible en annexe), le président propose les indemnités suivantes pour le comité :

- CHF 35.-/heure pour tous ses membres sans plafonnement à la journée/demi-journée
- Paiement des frais sur la base des quittances
- CHF 0.70/KM

Les indemnités proposées sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

9. Divers

Le président indique l'adresse du site du syndicat : www.smv.ch ou des informations seront communiquées aux membres en fonction de l'avancée des travaux. M. Fontannaz prend la parole et remercie les membres du comité pour leur investissement dans un projet d'une telle envergure.

La parole n'étant plus demandée le président clôture la première assemblée générale du syndicat à 20h49.

Le Président



Marc-Henri Cottagnoud

Le Secrétaire



Fabien Papilloud